



Frais assurance professionnelle à la charge de mon employeur ?

Par **laura**, le **01/04/2011** à **09:44**

Bonjour,
Je suis commerciale, et de ce fait, je dois assurer mon automobile professionnellement.
A l'année, il y a un supplément de 200€ comparé à mon assurance standard.
Est ce que ces frais sont à la charge de mon employeur, ou à la mienne ?
Cordialement

Par **Cornil**, le **03/04/2011** à **22:34**

Bonsoir Laura.
Oui, si tu as obligation d'utiliser ton véhicule personnel pour tes activités professionnelles, il s'agit là de frais professionnels dont tu peux demander le remboursement par l'employeur.
Maintenant beaucoup d'entreprises souscrivent dans ce cas une assurance collective "flotte" couvrant les véhicules personnels des salariés et dispensant ceux-ci de payer une surprime à leur propre assurance personnelle. renseigne-toi à ce sujet.
Bon courage et bonne chance.